

## Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

### Leçon 18.4.1 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

#### Les différents types de loi : Cérémonielle

Pour les Israélites de l'Ancien Testament, il n'y avait qu'une seule loi, la loi de Dieu, et ils avaient promis d'y obéir entièrement. Avant même que Dieu ne prononce les paroles des dix commandements sur le mont Sinaï, le peuple a dit à Moïse : « **Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit** » (Exode 19:8). Le Seigneur Dieu, directement et par l'intermédiaire de Moïse, a adressé de nombreuses lois au peuple, non seulement les dix commandements, mais aussi les nombreuses autres lois contenues dans les livres de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome. Les Israélites ont reçu l'ordre de respecter toutes ces lois, et ils ont promis de les respecter. Nous lisons dans l'Exode : « **Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes les lois. Le peuple entier répondit d'une même voix : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit** » (Exode 24:3). Il n'y a pas de distinction entre une loi et une autre. Ils devaient mettre en pratique toutes les paroles que le Seigneur Dieu leur avait dites. Ils n'ont pas tenu leurs promesses. Presque immédiatement, ils ont enfreint le tout premier commandement que le Seigneur leur avait adressé : « **Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée** » (Exode 20:3-4), en fabriquant un veau d'or et en appelant cette image leur Dieu.

Pour nous, croyants du Nouveau Testament, la situation est différente. Dieu lui-même a fait une distinction entre les différentes lois qu'il a données à son peuple. D'une part, le Seigneur a répété certaines de ses lois et règlements par l'intermédiaire de ses apôtres et il attend de nous, aujourd'hui encore, que nous faire respecter ces lois et que nous nous efforçons de les respecter. Jésus lui-même a répété les lois que nous appelons les première et deuxième tables de la loi : le commandement d'aimer Dieu et le commandement d'aimer notre prochain. Les apôtres ont répété les dix commandements comme norme de comportement chrétien, pour nous aussi. Mais d'un autre côté, le Seigneur a spécifiquement déclaré que certains des commandements sont obsolètes et ne s'appliquent plus à nous. De notre point de vue, nous qualifions ces lois qui ne s'appliquent plus à nous de lois cérémonielles et de lois civiles. Ces lois n'ont été données qu'aux Israélites avant la venue du Messie.

Par exemple, presque toutes les lois que Dieu a données au peuple et qui sont consignées dans le livre du Lévitique sont des lois cérémonielles qui ont trait au culte prescrit par le Seigneur. Il s'agissait du culte du tabernacle (et, plus tard, du culte du temple) avec son mobilier sacré, ses sacrifices et ses fonctions sacerdotales. Tout cela était expliqué en détail au peuple. C'est ce que nous lisons dans les premiers versets du Lévitique : « **Lorsque quelqu'un d'entre vous fera une offrande à l'Éternel, il offrira du bétail, du gros ou du menu bétail. Si son offrande est un holocauste de gros bétail, il offrira un mâle sans défaut ; il l'offrira à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel** » (Lévitique 1:2-3). Remarquez que le moment, le lieu et le type d'offrande étaient tous réglementés par Dieu. C'est ce que nous entendons par loi cérémonielle. Le Lévitique et les autres livres de Moïse contiennent des pages et des pages de lois de ce type. L'obéissance à ces lois était imposée et il y avait des conséquences pour ceux qui désobéissaient.

Parmi ces lois cérémonielles figuraient des lois relatives à la nourriture et à la boisson. Certains animaux étaient déclarés impurs par Dieu et les Israélites n'avaient pas le droit de les manger (Lévitique 11). D'autres lois concernaient les jours spéciaux et les fêtes. Par exemple, le septième jour était le

sabbat, et il était interdit aux Israélites de faire du travail ordinaire ces jours-là. Ce commandement était strictement appliqué. Nous lisons dans le livre des Nombres : « **Comme les enfants d'Israël étaient dans le désert, on trouva un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. ... L'Éternel dit à Moïse : Cet homme sera puni de mort, toute l'assemblée le lapidera hors du camp**

L'apôtre Paul nous assure que ces lois cérémonielles ne s'appliquent pas à nous, croyants du Nouveau Testament en Christ. À Colosses, certains enseignants insistaient sur le fait qu'il fallait encore obéir à ces règles cérémonielles du passé. Mais Paul leur a écrit : « **Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ** » (Colossiens 2:16-17). Paul leur a également écrit : « **Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair** » (Colossiens 2:20-23).

Remarquez que Paul qualifie ces règles concernant la nourriture et la boisson, et même la règle du sabbat, d'ombre des choses à venir. Si nous voyons l'ombre d'une personne qui s'approche de nous, nous ne regardons l'ombre pour déterminer à quoi elle ressemble que lorsqu'un obstacle nous empêche de voir la personne elle-même. Mais dès que nous voyons la personne elle-même, nous ne prêtons plus attention à l'ombre. Tant que le Messie n'était pas venu, les Israélites prenaient attention aux diverses cérémonies, sacrifices et règles qui étaient des images ou des symboles de lui et de son œuvre. Mais lorsque le Messie lui-même est venu et a accompli toutes ces images et tous ces symboles, il n'est plus nécessaire de prêter attention à son ombre.

Personne ne doit donc nous juger, c'est-à-dire nous condamner pour ce que nous mangeons ou buvons, ou si nous célébrons les fêtes de l'Ancien Testament, comme la nouvelle lune ou le sabbat. Remarquez que même l'un des dix commandements n'est plus en vigueur de la manière dont Dieu l'a donné aux Israélites. Les Israélites devaient se souvenir du septième jour, le sabbat, comme d'un jour de repos. Ils ne devaient pas travailler ce jour-là, et s'ils désobéissaient, ils étaient punis. Mais Paul dit que maintenant que le Messie est venu, personne ne doit nous condamner pour ce que nous faisons le samedi. La loi du sabbat ne s'applique plus à nous, car le corps du Christ a remplacé l'ombre du sabbat.

De la même manière, Paul a écrit aux chrétiens de Galatie : « **Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! Je crains d'avoir inutilement travaillé pour vous** » (Galates 4:10-11). L'apôtre Paul leur enseignait la véritable voie du salut par la foi en Jésus-Christ, mais certains d'entre eux insistaient sur le fait qu'ils devaient encore observer toutes les règles de l'Ancien Testament pour être sauvés. Le travail de Paul parmi eux serait inutile s'ils se liaient à l'obéissance à ces lois de l'Ancien Testament comme étant nécessaires au salut. Paul a écrit aux Romains : « **Le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit** » (Romains 14:17).

Nous pouvons comprendre pourquoi le peuple juif, dont la vie entière s'était déroulée selon les règles de l'Ancien Testament, a eu du mal à s'adapter aux nouvelles circonstances de l'ére du Nouveau Testament qui a commencé avec la venue de leur Messie et l'achèvement de son œuvre. L'apôtre Pierre lui-même, un Juif de longue date habitué aux lois de l'Ancien Testament concernant la nourriture et la boisson, a eu du mal à s'adapter à ce changement. Le Seigneur lui-même a dû faire quelque chose d'extraordinaire pour convaincre Pierre d'adapter sa façon de penser. C'est ce que nous lisons dans le dixième chapitre du livre des Actes : « **Pierre monta sur le toit, vers la sixième heure, pour prier. Il eut faim, et il voulut manger. Pendant qu'on lui préparait à manger, il tomba en extase. Il vit le ciel ouvert, et un objet semblable à une grande nappe attachée par les quatre coins, qui descendait et**

s'abaissait vers la terre, et où se trouvaient tous les quadrupèdes et les reptiles de la terre et les oiseaux du ciel. Et une voix lui dit : Lève-toi, Pierre, tue et mange. Mais Pierre dit : Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur. Et pour la seconde fois la voix se fit encore entendre à lui : Ce que Dieu a déclaré pur, ne le regarde pas comme souillé. Cela arriva jusqu'à trois fois ; et aussitôt après, l'objet fut retiré dans le ciel » (Actes 10:9-16). Dieu dit à Pierre que les lois alimentaires de l'Ancien Testament sont désormais obsolètes.

L'objectif de lois telles que la loi sur les aliments et les boissons était de séparer le peuple juif des non-Juifs jusqu'à la venue du Messie. Dieu les avait avertis à maintes reprises par des paroles comme celles-ci : « **Ne vous mêlez point avec ces nations qui sont restées parmi vous ; ne prononcez point le nom de leurs dieux, et ne l'employez point en jurant ; ne les servez point, et ne vous prosternez point devant eux. Mais attachez-vous à l'Éternel, votre Dieu** » (Josué 23:7-8). Les non-Juifs mangeaient des aliments impurs ; les Juifs ne pouvaient donc pas manger avec eux. Mais maintenant que le Messie est venu, le Seigneur ne veut plus que les Juifs et les non-Juifs soient séparés les uns des autres.

Au moment même où Pierre a eu cette vision au sommet d'une maison, il a reçu la visite de trois messagers d'un soldat non-juif nommé Corneille, demandant à Pierre de se rendre dans la maison de cet homme non-juif et de lui apporter l'Évangile de Jésus-Christ. En tant qu'Israélite soumis à la loi de l'Ancien Testament, Pierre aurait décliné l'invitation. Mais nous lisons dans Actes : « **L'Esprit lui dit : Voici, trois hommes te demandent ; lève-toi, descends, et pars avec eux sans hésiter, car c'est moi qui les ai envoyés** » (Actes 10:19-20). Lorsque Pierre se rendit chez le non-Juif Corneille, il déclara à la foule rassemblée : « **Vous savez ... qu'il est défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur. C'est pourquoi je n'ai pas eu d'objection à venir, puisque vous m'avez appelé ; je vous demande donc pour quel motif vous m'avez envoyé chercher** » (Actes 10:28-29).

Cet incident est très important ; il nous montre la différence entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament. Par cette vision, Dieu lui-même a déclaré que les anciennes barrières avaient disparu, que les anciennes lois alimentaires n'étaient plus en vigueur et que les cérémonies que Dieu avait données aux Israélites étaient obsolètes. Pierre a proclamé l'Évangile du Christ dans la maison de Corneille, et le Saint-Esprit s'est manifesté de manière visible, comme le jour de la Pentecôte. Pierre a dit alors : « **Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous ?** » (Actes 10:47).

Néanmoins, certains membres influents de la congrégation de Jérusalem se sont opposés à cette abolition des règles de l'Ancien Testament. Un certain nombre d'entre eux ont quitté Jérusalem pour se rendre dans d'autres assemblées et se sont plaints du fait que l'on prêchait l'Évangile aux non-Juifs et qu'on les acceptait comme membres sans leur enseigner à se conformer aux lois de l'Ancien Testament. Ils se sont présentés à Antioche de Syrie et dans les assemblées de Galatie avec cette ferme opinion : « **Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés** » (Actes 15:1). Paul et Barnabé n'étaient pas d'accord avec ces hommes, et il a été décidé de tenir une réunion à Jérusalem avec les apôtres et les anciens pour résoudre ce désaccord. Lors de cette réunion, ces mêmes membres de Jérusalem ont réitéré leur demande : « **Il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse** » (Actes 15:5). Ils voulaient que toutes les lois cérémonielles restent la loi de Dieu à laquelle il faut obéir, et ils allaient même jusqu'à dire que le salut dépendait de l'observation de ces lois.

Pierre leur a répondu en leur montrant que Dieu lui-même avait mis fin à ces lois cérémonielles, y compris la circoncision. Il leur a dit : « **Hommes frères, vous savez que dès longtemps Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendissent la parole de l'Évangile et qu'ils crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous ; il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos**

**pères ni nous n'avons pu porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux** » (Actes 15:7-11). La question a été réglée.

Même si les croyants en Christ de l'Ancien Testament vivaient sous les lois cérémonielles de l'Ancien Testament, ils étaient certainement incapables de les garder, et ils n'ont certainement pas été sauvés en les gardant. Comme l'a dit Pierre, leurs pères juifs n'ont pas pu supporter le joug des règles de l'Ancien Testament. Leur incapacité à suivre les lois cérémonielles ainsi que les autres lois qu'ils avaient promis d'observer montrait qu'ils étaient des pécheurs condamnés. La seule voie de salut que les Israélites de l'Ancien Testament connaissaient était la foi dans le Sauveur promis, tout comme notre seule voie de salut est la foi dans le Sauveur qui est venu.

Dans sa lettre aux Galates, Paul a dû faire face aux faux enseignants qui prétendaient que la circoncision et l'observation d'autres règles étaient nécessaires au salut. Paul a répondu en ces termes : « **Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déchus de la grâce** » (Galates 5:1-4).

L'idée de Paul est qu'il existe deux voies de salut possibles. L'une fonctionne, l'autre non. La première consiste à observer la loi. Ceux qui tentent cette voie doivent observer parfaitement la loi en tout point pour être sauvés, et personne n'est capable de le faire. L'autre voie est la voie de la grâce, la voie du Christ, la voie de la foi en Christ. C'est la seule voie de salut qui sauve réellement quelqu'un.

Le but des sacrifices et du sacerdoce de l'Ancien Testament est expliqué en détail dans la lettre aux Hébreux. Là encore, nous lisons que les cérémonies et les sacrifices « **célèbrent un culte, image et ombre des choses célestes, selon que Moïse en fut divinement averti lorsqu'il allait construire le tabernacle** » (Hébreux 8:5). Ici aussi, nous lisons que la première alliance a été remplacée par une nouvelle alliance. « **Si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde** » (Hébreux 8:7). « **En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître** » (Hébreux 8:13). « **Il abolit ainsi la première chose pour établir la seconde** » (Hébreux 10:9).

## Questions

---

1. Quelles sont les lois que les Israélites ont reçu l'ordre d'observer ?
2. Quelles sont les lois auxquelles ils ont promis d'obéir ?
3. Quand ont-ils rompu leur promesse d'obéir aux lois de Dieu ?
4. Qu'entend-on par loi cérémonielle ?
5. Pourquoi les chrétiens du Nouveau Testament n'ont-ils plus à obéir aux lois cérémonielles ?
6. Comment savons-nous que nous n'avons plus à observer la loi du sabbat ?
7. Comment Dieu a-t-il montré à Pierre qu'il n'était plus lié par les lois cérémonielles ?
8. Que s'est-il passé lorsque Pierre a prêché le Christ dans une maison non-juive ?
9. Pourquoi Paul et Barnabas n'étaient-ils pas d'accord avec certains membres de Jérusalem ?
10. Comment Pierre a-t-il réglé le différend entre Paul et Barnabas et ces membres ?
11. Que signifie la Bible lorsqu'elle qualifie les lois cérémonielles d'ombre ?
12. Quel type d'obéissance devons-nous avoir pour aller au ciel par la loi ?
13. Quelle est la seule véritable voie de salut ?
14. Que dit la lettre aux Hébreux au sujet de l'ancienne alliance ?